

Le 3 octobre 2016

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE**

L'assemblée régulière du conseil municipal de la Municipalité de Stanbridge East s'est tenue à l'Hôtel de Ville, 12, rue Maple, Stanbridge East, Québec, le lundi 3 octobre 2016 à 19 h.

**PRÉSENCES**

Monsieur le maire, Greg Vaughan, et les conseillers : Robert Deschamps, Robert Young, Barbara Bellingham, Agnes Wightman et Ron Stewart, tous formant quorum sous la présidence du maire.

Nicole Blinn, directrice générale est aussi présente.

**ABSENCE**

Le conseiller François Reid

16-10-01

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par la conseillère Agnes Wightman, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en ajoutant le sujet suivant :

19c) Franchise MMQ

16-10-02

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE**

Il est proposé par le conseiller Robert Deschamps, appuyé par la conseillère Barbara Bellingham, et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière, tenue le 12 septembre 2016, soit adopté.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens questionnent les membres du conseil.

16-10-03

**COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu que les comptes \*extraordinaires et les comptes réguliers qui suivent soient payés :

**SALAIRES PAYÉS EN OCTOBRE 2016**

Total des salaires : \$ 8 897.04

**CHÈQUE FOURNISSEUR N°**

2169*	André Paris Inc.	Fauchage 2e coupe	6 491.49
2170*	L'Avenir & des Rivières	Avis pub. Rôle /annonce festival	325.15
2171	Axion		197.13
2172	Bauval Tech-Mix	Asphalte	1 146.91
2173	Peter Beaucage	Gazons	1 025.00
2174	Bell canada		465.28
2175	Bell Mobility		23.46
2176*	Nicole Blinn	Remb.dép / congrès FQM	849.88
2177*	Donna Butler	Remb. dép / carr.cult	127.00

**CHÈQUE FOURNISSEUR N°**

2178	CIBC Visa		33.22
2179	Ciussse de L'estrie-chus	3e dose Boostrix	65.00
2180*	Robert Deschamps	Remb. dép / congrès FQM	2 270.46
2181	Dépanneur Stanbridge East		34.24
2182*	Enviro 5	93 vidanges de fosses	15 932.09
2183*	Fédération québécoises des municipalités	Frais Dicom	134.83
2184	Hydro Québec		1 133.32
2185	Info – Page	S.I.	159.82
2186	Gestim Inc.	Inspectrice	1 209.54
2187*	Les Sables Surprenant	Sables	869.94
2188	Librairie Moderne	Biblio	461.06
2189*	Migué arpenteur-géomètre	rue Kemp / réseau Hydro	344.93
2190*	Ministre des finances	2e vers / sécurité publique	39 849.00
2191	Motosport G.L.		41.33
2192	Postes Canada	Biblio/carr cult/ emb.	161.01
2193	Premier Tech Aqua	Usine	1 167.46
2194	Chauffage p. Gosselin Inc.	S.I.	580.61
2195	Rona Lévesque	S.I. / maintenance	1 204.45
2196	Récupération 2000		4 862.50
2197*	St – Pierre	Transport (7) sables	895.79
2198	Telus mobilité		156.62
2199	Toilette Portatives Sanibert		275.94
2200*	Univar	Pass 10	2 397.55
2201*	Greg Vaughan	Remb. dép / congrès FQM	1 093.11
2202*	Ville de Bedford	Entraide/ inscrip /bouteille	829.70
2203	Postes Canada	Timbres	293.19
2204	Ministre du Revenu Québec	Retenu provincial	2 843.26
2205	Receveur Générale	Retenu fédérale	3 884.24
2206*	Opération Nez Rouge	Dons rés.n° 16-10-06	100.00
2207*	Fondation Éducative Jean-Jacques-Bertrand	Dons rés. n° 16-10-07	50.00
2208*	Massey-Vanier High School	Dons rés. n° 16-10-08	50.00
2209*	Bibliothèque Denise-Larocque	Dons en mémoire de Lise Plouffe	100.00
2210*	La mutuelle des municipalités du Québec	Franchise rés. n° 16-10-15	1 000.00

16-10-04

**DÉROGATION MINEURE N° 16-050 –NORMAND ET IRÈNE BERNIER-155 CHEMIN RIDGE**

<b>CONSIDÉRANT</b>	la demande de dérogation mineure n° 16-050 déposée par Normand et Irène Bernier pour autoriser une marge de recul latérale de 3.29m alors que la marge latérale permise est de 7.5m; une marge latérale de 4.96m alors que la marge permise est 7.5m et une marge avant de 5.43m alors que la marge avant permise est de 15m; une marge arrière de 0.9m alors que la marge permise est de 1.5m et finalement une marge latérale de 0.68m alors que la marge latérale permise est de 1.5m
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	les bâtiments dérogoires sont tous agricoles;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la dérogation mineure ne cause aucun préjudice à un voisin;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal que la demande de dérogation mineure n° 16-050 soit accordée;

**CONSIDÉRANT QUE** la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Robert Deschamps, et résolu:

➤ d'accepter la demande de dérogation mineure demandée pour le 155, chemin Ridge, et d'autoriser une marge de recule latérale de 3.29 m; une marge latérale de 4.96m; une marge avant de 5.43m; une marge arrière de 0.9m et finalement une marge latérale de 0.68m.

**16-10-05**      **OFFRE DE SERVICE ANNUEL DE CONSULTATIONS GÉNÉRALES / ME ÉLAINE FRANCIS- AVOCATS PARADIS· LEMIEUX· FRANCIS**

Il est proposé par le conseiller Robert Deschamps, appuyé par le conseiller Ron Stewart et résolu d'accepter l'offre de services annuel de consultation générale de M<sup>e</sup> Éleine Francis pour l'année 2017. (Suivi budget 2017)

**16-10-06**      **DONS-OPÉRATION NEZ ROUGE- COWANSVILLE**

Il est proposé par la conseillère Agnes Wightman, appuyé par la conseillère Barbara Bellingham, et résolu de contribuer un montant de \$100.00 à Opération Nez Rouge Cowansville.

**16-10-07**      **DON FONDATION ÉDUCATIVE JEAN-JAQUES-BERTRAND**

Il est proposé par le conseiller Robert Deschamps, appuyé par la conseillère Agnes Wightman et résolu de contribuer un montant de \$50.00 à la Fondation éducative Jean-Jaques-Bertrand. (10 élèves x 5\$).

**16-10-08**      **DON ÉCOLE SECONDAIRE MASSEY-VANIER**

Il est proposé par la conseillère Agnes Wightman, appuyé par le conseiller Ron Stewart et résolu de contribuer un montant de \$50.00 à l'école secondaire Massey-Vanier pour leur programme « Learning Readiness Daily Physical Activity Program »

**ASSOCIATION ÉQUESTRE RÉGIONALE WESTERN RICHELIEU-YAMASKA – COMMANDITE**

Le conseil ne souhaite pas contribuer.

**16-10-09**      **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION - LES FLEURONS DU QUÉBEC 2017-2019**

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller Robert Deschamps, et résolu que la municipalité renouvelle son adhésion aux Fleurons du Québec pour les années 2017-2018-2019. Coût du renouvellement 768.00\$ (tarif triennal).

**16-10-10**      **PREMIER TECH AQUA-PROPOSITION DE SERVICE- REMPLACEMENT POMPE EFFLUANT #2 ET UNITÉ UV #1**

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller Robert Deschamps, et résolu d'accepter l'offre de service de la Firme Premier Tech Aqua, pour le remplacement de la pompe effluent # 2 (pompe sous garantie juin 2016) et remettre en fonction l'unité uv#1 (ballast si requis est sous garantie mars 2016), selon les termes et conditions contenus à l'offre de service en date du 27 septembre 2016.

**16-10-11**      **APPEL D'OFFRES – COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DESTINÉES À L'ENFOUISSEMENT ET AU RECYCLAGE**

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller Robert Deschamps, et résolu que ce conseil autorise Nicole Blinn, directrice générale, à procéder à l'envoi des documents pour l'appel d'offres sur invitation pour la collecte et transport des matières résiduelles destinées à l'enfouissement et au recyclage. Contrat d'un (1) ans.

**16-10-12**      **SUBVENTION DU MTQ – AMÉLIORATION DES CHEMINS CALEB-TREE ET RICEBURG- DOSSIER N<sup>o</sup> 00024069-1-46045(16)-2016-06-09-19**

Il est proposé par le conseiller Robert Deschamps, appuyé par la conseillère Barbara Bellingham et résolu :

- que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Caleb-Tree et Riceburg pour un montant subventionné de **15,000\$**, conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins Caleb-Tree et Riceburg dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**16-10-13**      **SUBVENTION DU MTQ – AMÉLIORATIONS DU CHEMIN RICEBURG- DOSSIER N<sup>o</sup> 00024404-1-46045(16)-2016-08-10-6**

Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par la conseillère Agnes Wightman et résolu :

- que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Caleb-Tree et Riceburg pour un montant subventionné de **10,000\$**, conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins Caleb-Tree et Riceburg dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**16-10-14**      **REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N<sup>o</sup> 358**

**ATTENDU QUE**      la municipalité aura un refinancement d'un montant de 92 900\$ relatif au règlement d'emprunt n<sup>o</sup> 358;

**ATTENDU QUE**      l'emprunt viendra à échéance le 18 janvier 2017;

**ATTENDU QUE**      le refinancement est inférieur à 100 000\$;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par la conseillère Barbara Bellingham et résolu que la municipalité de Stanbridge East demande des soumissions pour un refinancement d'un montant de 92 900\$, relatif au règlement d'emprunt n° 358.

### **PLAN STRATEGIQUE**

La directrice générale, Nicole Blinn demande si le conseil présent souhaite aller de l'avant avec l'élaboration du Plan Stratégique. Il est convenu que ce conseil souhaite procéder avec l'appel d'offre. La directrice informe le conseil de l'article 936.1.13 C.M (ajoutés par le P.L 83) qui prévoient l'obligation pour le conseil de déléguer, par règlement, à un fonctionnaire ou un employé, le pouvoir de former un comité de sélection. Suivi

### **ENTENTE INTERMUNICIPALE- ENTRAIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

Suivi

16-10-15

### **MMQ –FRANCHISE-DOSSIER 161250-30**

**CONSIDÉRANT QUE** la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) informe la municipalité qu'elle a disposé d'un sinistre pour la somme de 5 100\$ pour dommages matériels;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'assurance prévoit une franchise de 1 000\$;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par la conseillère Agnes Wightman et résolu d'autoriser le paiement de 1 000\$ relatif à la franchise à déboursier selon la police d'assurance souscrite auprès de la MMQ permettant ainsi la fermeture de ce dossier.

16-10-16

### **AFFICHES DÉFENSE DE FUMER- LOI CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le 26 mai dernier sont entrés en vigueur trois articles de la *Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme*. Ces articles modifient les articles 2 et 2.1 et ajoutent les articles 29.2 et 29.3;

**CONSIDÉRANT QUE** ces modifications ont une incidence sur les municipalités. L'article 2.1 de la loi, qui crée des interdictions même à l'extérieur des bâtiments, se lit comme suit :

« **2.1.** Il est interdit de fumer dans tous les lieux suivants:

1° les abribus;

2° les **tentes, chapiteaux** et autres installations semblables montés de façon temporaire ou permanente et qui accueillent le public;

3° les **terrains** mis à la disposition d'un **établissement d'enseignement**, visé par la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (chapitre I-14) ou la Loi sur l'enseignement privé(chapitre E-9.1) et qui dispense, selon le cas, des services d'éducation préscolaire, des services d'enseignement primaire ou secondaire, des services éducatifs en formation professionnelle ou des services éducatifs pour les adultes en formation générale;

4° les terrains d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie;

5° les terrasses et les autres aires extérieures exploitées dans le cadre d'une activité commerciale et qui sont aménagées pour y permettre le repos, la détente ou la consommation de produits;

6° les aires extérieures de jeu destinées aux enfants et qui accueillent le public, y compris les aires de jeux d'eau, les pataugeoires et les planchodromes;

7° les terrains sportifs et de jeux, y compris les aires réservées aux spectateurs, qui sont fréquentés par des mineurs et qui accueillent le public;

8° les terrains des camps de vacances de même que les patinoires et les piscines extérieures qui sont fréquentés par des mineurs et qui accueillent le public.

Il est également interdit de fumer à moins de neuf mètres de toute partie du périmètre d'un lieu visé au paragraphe 6 du premier alinéa. Cependant, lorsque cette distance excède la limite du terrain sur lequel ce lieu est situé, l'interdiction de fumer s'applique uniquement jusqu'à cette limite.

**CONSIDÉRANT QU'** en tant qu'exploitant d'un des lieux mentionné à cet article, une municipalité a l'obligation d'indiquer, au moyen d'affiches installées à la vue des personnes qui fréquentent ce lieu, qu'il y est interdit de fumer, de plus, l'exploitant d'un des lieux mentionnées ne doit pas tolérer qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller Robert Young et résolu que ce conseil autorise l'achat de cinq (5) panneaux indiquant l'interdiction de fumer.

### **CAHIER SPÉCIALE LA VOIX DE L'EST**

Le conseil ne souhaite pas participer au cahier spécial du 22 novembre 2016.

16-10-17

### **LAVAGES DES VITRES – HÔTEL DE VILLE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller Robert Young et résolu que ce conseil retienne les services de Marcel Côté pour le lavage de toutes les fenêtres, intérieure et extérieur à l'hôtel de ville et au centre communautaire pour un coût raisonnable. Soumission à suivre.

### **50<sup>E</sup> PIQUE-NIQUE ANNUEL DES POMPIERS**

Le 50<sup>e</sup> pique-nique annuel des pompiers aura lieu le **samedi** 1<sup>er</sup> juillet 2017. L'association des loisirs souhaite avoir des suggestions d'activités spéciales pour souligner l'évènement.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h25.